



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 21 juin 2019

Des bulbiculteurs du sud du département sanctionnés pour utilisation inappropriée de produits phytopharmaceutiques

Les services de l'Etat ont été alertés, courant 2018, de possibles usages inappropriés de produits phytopharmaceutiques de la part d'entreprises de production de bulbes ornementaux installés dans le sud du département.

Des investigations ont été menées au cours du second semestre 2018 auprès de 3 entreprises de production de bulbes ornementaux.

Ces investigations ont été pilotées par l'enquêteur spécialisé dans les atteintes à l'environnement et à la santé publique (EAESP) de la gendarmerie nationale, en association avec la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) et la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF).

L'enquête a mis en évidence l'utilisation de produit phytopharmaceutique en surdosage ou sans respecter les conditions d'utilisation et un défaut de tenue de registre de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques conforme à la réglementation.

A l'issue de l'enquête, et sur la base des constats réalisés, deux bulbiculteurs ont fait l'objet de poursuites engagées par le TGI de Quimper sous la forme de mesures de composition pénale. Ils ont été condamnés à des peines d'amende significatives.

Au regard des enjeux, tant environnementaux que de santé publique, les services de l'Etat sont pleinement mobilisés sur le respect de la réglementation portant sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère